

Mémoire de l'Éducation relative à l'Environnement

SYMBIOSES l'annonçait dans le numéro précédent, les acteurs de l'Éducation relative à l'Environnement et aux représentants politiques. Voici dans les grandes lignes la teneur de ce document de référence.

UNE PETITE CENTAINE de personnes ont contribué à l'esprit et au contenu du Mémoire. Il s'agit d'animateurs, de formateurs, d'administrateurs et de responsables d'organisations d'ErE, d'enseignants et d'inspecteurs de différents niveaux et réseaux de l'enseignement, de professeurs et chercheurs issus d'universités francophones et encore d'éco-conseillers. La réalisation a été coordonnée par le Réseau IDée.

Pour veiller aux suites données à ce document de référence, une Cellule de vigilance a été mise en place. Elle analysera les textes des programmes des partis et des accords gouvernementaux et suivra les mesures prises par le pouvoir en place. Cette cellule fera part de son travail au plus tard dans un an, lors des 10^{es} Rencontres de l'ErE. Le rendez-vous est donné!

Inciter et faciliter l'intégration de l'ErE à l'école

L'éducation relative à l'environnement à l'école ne doit pas être vue comme une matière supplémentaire, mais bien comme une thématique globale et transversale s'ancrant dans des réalités concrètes et signifiantes et s'appuyant sur des valeurs de Solidarité, Tolérance, Autonomie et Responsabilité (STAR, selon Louis GOFFIN).

L'importante participation des écoles à des activités d'éducation à l'environnement et la demande croissante que connaissent les centres d'ErE montrent à elles seules l'intérêt que portent les enseignants à une telle éducation.

Par ailleurs, l'accord de coopération qui vient d'être signé entre la Communauté française et la Région wallonne apporte l'espoir d'une meilleure mise en commun des ressources, celles de l'administration de l'éducation (AGERS) avec celles de l'environnement (DGRNE). C'est pourquoi l'extension d'un tel accord à la Région bruxelloise et à la Communauté germanophone est attendue.

Le Décret Missions de l'école (1997) et la définition de Socles de compétences communs à tous les réseaux d'enseignement (1999) apparaissent comme des avancées notables, favorables aux approches interdisciplinaires, aux sorties sur le terrain, à la pédagogie par projet. Cependant, les réalités structurelles et financières constituent des obstacles quotidiens et démotivants pour les enseignants. C'est pourquoi, il est demandé aux Ministres responsables de l'enseignement de prendre des mesures afin de faciliter et d'encourager de telles démarches, et de valoriser et diffuser des outils d'ErE.

Enfin, il nous semble incontournable de renforcer la cohérence entre les messages d'éducation relative à l'environnement transmis par l'école et le modèle fourni par celle-ci. Nous demandons que l'école puisse contribuer à une politique de développement durable notamment par l'intégration de pratiques d'écogestion.

La participation de toute la population

Favoriser la participation et l'implication de toute la population aux processus d'aménagement et de gestion environnementale, et de manière générale à tout ce qui touche à la qualité de vie et aux générations futures, implique un travail de sensibilisation et d'éducation permanente. Si une série d'acteurs de terrain s'attendent déjà à l'information et la sensibilisation,

citons notamment les éco-conseillers ou les médias, force est de constater que la tâche est énorme et que tous les publics ne sont pas touchés. Le travail de sensibilisation doit être renforcé et les actions éducatives visant une participation active de la population méritent d'être nettement plus investies.

Dans ce chapitre également, l'introduction de l'écogestion participative, notamment, est de mise dans tous les bâtiments publics et à vocation éducative (culture, loisirs, etc.).

Former à la gestion environnementale

Ces quinze dernières années ont vu une multiplication des formations liées aux métiers de l'environnement : éco-conseil, licences et graduats en environnement, options dans certaines formations telles que l'agronomie, etc. Mais la gestion environnementale concerne également toute une série d'autres acteurs dont les décisions et les actions peuvent avoir un impact non négligeable sur l'environnement. Cette dimension est encore insuffisamment prise en compte lors de leur formation de base. Citons à titre d'exemple : l'architecture, la construction, l'économie, la chimie, etc. C'est pourquoi la sensibilisation et la formation de tous les étudiants à une approche systémique et interdisciplinaire de l'environnement nous paraissent incontournables.

De même, pour une série de métiers tels qu'architectes paysagers, pépiniéristes, garagistes, services de nettoyage, peintres, etc., des actions de sensibilisation et des modules de formations continues se doivent d'être renforcés.



Pour pouvoir mener des activités de terrain, les futurs enseignants doivent se sentir préparés.

Environnement – Cuvée 2004!

ent se sont attelés à la rédaction d'un Mémoire. Ce 30 mars, il est présenté au public
nce qui, nous l'espérons, sera suivi d'effets!

Préparer les futurs enseignants

La formation des **futurs enseignants** dans le domaine de l'ErE nous semble cruciale. Elle n'apparaît pourtant nulle part comme contenu obligatoire. Le défi est de taille, que ce soit de pouvoir mener des activités de terrain ou de préparer les élèves à faire des choix conscients en matière de consommation. Les futurs enseignants doivent se sentir préparés pour oser les mettre en pratique. **C'est pourquoi, un effort est demandé au (à la) Ministre de l'enseignement supérieur afin qu'il (elle) prenne des mesures pour systématiser l'intégration de pratiques d'ErE lors de la formation initiale des enseignants.**

Appuyer la recherche

Pour accompagner de tels processus éducatifs, le domaine de la **recherche** a un rôle crucial à jouer que ce soit pour évaluer, alimenter la réflexion, ou explorer les potentialités méthodologiques. **Là aussi, une attention particulière doit être accordée.**

Favoriser les collaborations en vue d'un développement durable

Mais les acteurs de l'ErE veulent aussi sortir de ce nombrilisme!

Ils souhaitent s'ouvrir et collaborer une série d'acteurs qui partagent les mêmes valeurs, travaillant dans d'autres dimensions échanger les savoirs et concevoir des actions mieux articulées entre elles.

Les réalités de nos institutions font qu'aujourd'hui des compé-

tences relatives à l'environnement, la santé, la consommation, la mobilité, l'énergie, le développement, la citoyenneté, les pré-occupations sociales, l'éducation, la culture sont compartimentées au sein d'une série de niveaux et de domaines de compétences des pouvoirs publics (fédéral, régional, communautaire, etc.), rendant les collaborations difficiles. **C'est pourquoi, il est instamment demandé la mise en place de structures et de mesures facilitatrices pour des projets éducatifs transversaux et participatifs qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable.**

Stabiliser les associations d'ErE

C'est la partie plus « syndicale » de ce Mémoire! Il est vrai qu'il y a une trentaine d'années, le mouvement d'éducation relative à l'environnement démarra sur une base quasiment bénévole pour, peu à peu, se professionnaliser, connaissant un véritable coup d'envol ces dix dernières années. Cette évolution et la grande motivation des personnes travaillant dans ce domaine éclairent la situation d'aujourd'hui. Il y a à la fois une attente de plus en plus importante de la part du public et des pouvoirs subsidiaires en terme de professionnalisation, mais le cadre structurel, bien qu'il ait fortement évolué, ne convient pas encore suffisamment à un tel objectif.

C'est pourquoi nous demandons aux pouvoirs publics qui subventionnent le monde associatif d'adapter les budgets de manière à permettre aux structures d'intégrer l'indexation liée au coût de la vie (indexation des salaires, des loyers, etc.) et à l'ancienneté des travailleurs (lorsqu'elle est d'application).

Autre pierre d'achoppement, c'est l'incertitude ou les délais, parfois trop longs, pour l'octroi de subventions, ou de leurs liquidations, mettant les associations dans des situations périlleuses (prises de risques financiers), coûteuses (crédit bancaire!) et déstructurantes (des contrats interrompus, le départ de personnes compétentes, etc.). **Des systèmes de convention-cadre et d'adaptation des procédures administratives sont souhaités pour stabiliser celles-ci.**

Les pouvoirs publics subventionnent pour une très large part les associations d'ErE.

Ce sont les Ministres de l'Environnement en Région wallonne et bruxelloise qui apportent le soutien le plus conséquent. Les Ministres de l'Emploi, par les aides à l'emploi qu'ils mettent en place, apportent également une aide importante.

Comme autres sources de financement, citons encore la Communauté française, les pouvoirs communaux, les aides européennes ou fédérales.

Joëlle VAN DEN BERG

Pour consulter ou télécharger le Mémoire : www.reseau-idee.be/memorandum.

Pour le recevoir, il suffit de s'adresser au Réseau IDée (T. 02 286 95 70 – F. 02 286 95 79 – info@reseau-idee.be).



ut donc systématiser l'intégration de pratiques d'ErE lors de leur formation initiale.